

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_268

OBJET :

**ACTION SOCIALE – ENFANCE –  
JEUNESSE**

PROJET EDUCATIF LOCAL

AUTORISATION DONNEE AU  
MAIRE DE SIGNER DES  
CONVENTIONS AVEC  
DIFFERENTES STRUCTURES  
PRESTATAIRES DE SERVICES  
POUR INTERVENIR EN TEMPS  
SCOLAIRE

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 3 juillet 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 11 juillet 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, *adjoints*, Martine SCHMÜCK, *conseillère municipale déléguée*, Delphine DEBATISSE, Valérie MACHON et Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* :

*Secrétaire élue pour la durée de la session* : Andrée RICCETTI

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER Jacky BARRAUD Martine SCHMÜCK Delphine DEBATISSE Valérie MACHON Bernard JACQUOLETTO	Jean-Luc CHERVIN Michelle BOUCHET Isabelle BERTHELOT Andrée RICCETTI Chantal LACOUR Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**ACTION SOCIALE – ENFANCE - JEUNESSE**

**PROJET EDUCATIF LOCAL  
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER  
DES CONVENTIONS AVEC DIFFERENTES STRUCTURES  
PRESTATAIRES DE SERVICES  
POUR INTERVENIR EN TEMPS SCOLAIRE**

Nathalie Tissier-Michaud, adjointe au maire en charge de la vie scolaire, de la citoyenneté et du conseil municipal enfants, expose à l'assemblée :

Dans le cadre du Projet Educatif Local, la ville de Riorges propose aux enseignants de bénéficier de la participation et des compétences d'intervenants spécialisés pour leur permettre la mise en place de projet d'éducation dans différents domaines d'activités (arts plastiques, arts visuels, EPS, musique, chant, danse...).

Pour formaliser ces interventions, il convient, de passer une convention entre les prestataires et la commune de Riorges, qui reprend les modalités pédagogiques de l'intervention, le calendrier de mise en œuvre, les modalités d'encadrement ainsi que les modalités financières négociées entre les deux parties et entrant dans les limites budgétaires prévues pour ces activités.

Au jour de la délibération, les associations ou auto-entreprises spécialisées concernées sont :

COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE LA LOIRE / ROANNE RIORGES  
VOLLEY BALL / TENNIS CLUB DE RIORGES / ALEXANIM'THEATRE /  
OLYMPIQUE RIORGES GYMNASTIQUE / AS RUGBY XV DE ROANNE

Afin de poursuivre l'action conduite dans ce cadre, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve le principe du renouvellement de ce type de conventionnement ;

2°) approuve le coût horaire de prestation de 24,59€ ;

3°) autorise le maire à signer les conventions avec les partenaires concernées.

Riorges, le 11 juillet 2023

La secrétaire de séance,  
Andrée RICCETTI

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN